



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 112-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.304

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) (porte-parole)
Hügli (Münchenbuchsee, PS)
Hiltbold (Thun, Les VERT-E-S)
Pardini (Lyss, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1416/2025 du 17 décembre 2025
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Au boulot plutôt que derrière les barreaux : soutenir les personnes concernées, délester les prisons

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. « Au boulot plutôt que derrière les barreaux » : améliorer les possibilités de travail d'intérêt général, voire en ajouter de supplémentaires, afin que le plus grand nombre possible de personnes incapables de s'acquitter d'une amende ou d'une peine pécuniaire puissent effectuer un travail d'intérêt général et éviter ainsi une peine privative de liberté de substitution. Ces offres doivent être aménagées de façon à permettre à des personnes aux capacités différentes, en mauvaise santé ou confrontées à des obligations professionnelles ou familiales, d'en profiter.
2. Organiser une campagne d'information et de sensibilisation intelligible, intitulée « Au boulot plutôt que derrière les barreaux », afin de fournir au groupe cible des informations adaptées sur le déroulement, les délais, etc. Les informations seront rédigées dans un langage simplifié, en plusieurs langues étrangères et dans un format adapté, par exemple sous la forme d'un dépliant envoyé avec l'amende ou la sanction pécuniaire, d'une vidéo explicative facile à trouver, de conseils rapides fournis par un point de contact, etc.

Développement :

Les prisons bernoises sont surpeuplées, en raison notamment du nombre très élevé de personnes condamnées à une peine privative de liberté de substitution. La situation a empiré du fait de la multiplication des peines privatives de liberté de substitution imputables à des

problèmes d'encaissement des amendes au moyen du logiciel SAP. Le surpeuplement des prisons régionales a des conséquences directes : détérioration des conditions de détention^{1 2}, conditions de travail éprouvantes pour le personnel et frais d'exécution élevés.

Les mauvaises conditions de détention ont de lourdes conséquences à long terme sur la réinsertion et des répercussions sociales graves. La situation financière des personnes concernées se dégrade encore davantage lorsqu'elles perdent leur emploi, car elles sont obligées de purger une peine privative de liberté de substitution, par exemple. La majorité des peines privatives de liberté de substitution n'aident pas à renforcer la protection de la population, puisqu'elles concernent pour l'essentiel des infractions mineures. En outre, la surpopulation et un personnel surchargé de travail compromettent le projet pilote sur la détention préventive dans les cantons de Berne et de Zurich, un projet cofinancé par la Confédération et sous supervision scientifique. L'objectif du projet est de préserver ou de valoriser les ressources des détenus, leurs capacités individuelles et leurs relations, par exemple avec leurs proches ou leur employeur, et de favoriser leur réinsertion. Le projet pilote apporte donc des améliorations urgentes pour prévenir les effets néfastes de la détention provisoire³. De manière générale, des mesures urgentes sont nécessaires pour désengorger les prisons et réduire les dépenses ; diminuer le nombre de peines privatives de liberté de substitution constituerait un grand pas dans ce sens.

Beaucoup de personnes ne sont pas en mesure de payer une amende, pour diverses raisons. Dans le canton de Berne, il leur est difficile de savoir ce qu'elles peuvent faire en pareil cas, parce que les informations sont dispersées sur différents sites Internet de l'administration (probation et exécution des sanctions pénales, portail amendes de la Police cantonale, Ministère public) et les notices sont rédigées dans une langue alambiquée. Le portail « Le canton de Berne en français facile », par exemple, ne contient aucune information sur les amendes.

Une bonne partie des personnes qui purgent une peine privative de liberté de substitution sont dans une situation économique précaire.⁴ « Au boulot plutôt que derrière les barreaux » doit être présenté dès le début, c'est-à-dire dès réception de l'ordonnance pénale ou du prononcé de l'amende ou de la peine pécuniaire, comme une possibilité très simple de purger sa peine. L'ambition est d'amener les personnes concernées à déposer une demande en temps utile, avant qu'une peine privative de liberté de substitution ne soit prononcée, et qu'elles puissent effectuer des travaux d'intérêt général, même si elles ont des problèmes de santé ou des contraintes professionnelles ou familiales.

Par ailleurs, des mesures sont nécessaires pour aider les personnes confrontées à des problèmes financiers à éviter amendes et sanctions pécuniaires. Dans sa réponse à l'interpellation Berger-Sturm (I 236-2024), le Conseil-exécutif refuse cependant d'examiner la question. Or, en développant le travail d'intérêt général dans des conditions acceptables pour les personnes concernées, on a une solution toute prête qui profite à la société et décharge les prisons. Le canton de Zurich montre l'exemple : le service chargé du recouvrement des amendes informe, au moyen d'un dépliant rédigé avec clarté, qu'il est possible de déposer une demande.⁵ Cette manière de faire permet de limiter les procédures administratives complexes liées au remboursement et à l'exécution lorsque les chances de recouvrement sont minces. Qui plus est, pour les personnes concernées, c'est une solution pour se sortir d'une situation financière qui leur semble insurmontable.

¹ <https://www.derbund.ch/gefaengnis-burgdorf-40-neue-plaetze-fuer-ersatzfreiheitsstrafen-243789442302>

² <https://www.bernerzeitung.ch/regionalgefaengnis-bern-zu-149-prozent-belegt-141417987051>

³ [Projet pilote dans la détention avant jugement](#)

⁴ [2020-01 \(1\).pdf](#)

⁵ <https://bussenanlaufstelle.ch/wp-content/uploads/2025/01/JUWE-2024-Beilage-Flyer-A5-Print-DP.pdf>

Le rapport d'activité 2024 du Contrôle des finances montre que des postes de travail supplémentaires doivent être créés pour résoudre les problèmes liés au logiciel SAP utilisé pour l'encaissement des amendes dans le canton de Berne⁶. En outre, il est indispensable d'avoir plus de places de détention et de personnel dans les prisons pour faire exécuter les peines privatives de liberté de substitution. Ces ressources financières et humaines seraient plus utiles si elles étaient affectées à une exécution efficace des amendes. On pourrait imaginer un accompagnement socio-éducatif dans le cadre de la mise en œuvre de « Au boulot plutôt que derrière les barreaux » ou la promotion d'offres destinées à aider les personnes concernées qui se trouvent dans des situations financières critiques à trouver des solutions (p. ex. pour couvrir les frais de transport en commun), afin qu'elles ne sombrent pas dans la délinquance.

Le régime des amendes a été adapté lors de la révision du Code pénal, dans le dessein de commuer les courtes peines privatives de liberté afin de désengorger les prisons. Or, le nombre élevé des peines privatives de liberté de substitution prononcées dans le canton de Berne a produit l'effet inverse, à savoir une augmentation de la population carcérale. Il s'agit de renverser la vapeur, en insistant sur les possibilités d'accès facilité au travail d'intérêt général et en déployant des efforts à l'échelle nationale pour tester l'utilité pratique des peines privatives de liberté de substitution.

Réponse du Conseil-exécutif

En matière de travaux d'intérêt général (TIG), Berne fait partie depuis plusieurs années des cantons suisses les plus avancés, tant pour l'offre proposée que pour l'exécution. Avec 756 TIG exécutés au total en 2023, il est même en tête des cantons en valeurs absolues.⁷

Les TIG sont donc bien établis dans le canton de Berne en tant que forme d'exécution particulière. Du dépôt de la demande à l'exécution de la peine sous forme de TIG, le processus est simple. La Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) dispose de services régionaux à Bienne, Berthoud, Thoun et Berne, qui jouent notamment le rôle d'interlocuteur pour ce qui concerne le TIG. Les personnes condamnées peuvent prendre rendez-vous avec ces services durant les heures de bureau, ou même s'y présenter spontanément, pour demander des renseignements ou déposer une demande de TIG.

Les organisations proposant des TIG dans le canton de Berne sont suffisamment nombreuses (300 environ) et la collaboration avec le canton se passe très bien. Nombre d'entre elles proposent des TIG de quelques heures ou des TIG le week-end. En outre, il existe des programmes et des places adaptés aux personnes concernées difficiles à placer ou disposant de capacités limitées, et ce dans chacune des régions. À cette fin, le canton de Berne a conclu un contrat de prestations avec la Fondation Felber. Il peut ainsi donner aux personnes marginalisées, difficiles à placer ou disposant de capacités limitées, tout comme aux personnes exerçant une activité lucrative, la possibilité de s'acquitter de leur amende, de leur peine pécuniaire ou de leur peine privative de liberté non pas en prison mais en adéquation avec leurs besoins.

Sur le site Internet de la SPESP, une vidéo⁸ explique de façon simple ce qu'est le TIG (en français, en allemand et en anglais). Un aide-mémoire sur le sujet y est aussi disponible. Des aide-mémoire avec un code QR menant à la vidéo sont également envoyés directement aux personnes concernées et à différentes institutions. En outre, les informations sur le TIG et la

⁶ Rapport d'activité 2024 du Contrôle des finances

⁷ Source : Office fédéral de la statistique, tab. n° 19.04.03.13, *Gemeinnützige Arbeit nach Kanton, Abschlussjahr und Einsatzstunden - 1996-2023 | Tabelle* (tableau en allemand)

⁸ <https://www.ajv.sid.be.ch/fr/start/themen/bewaehrungs--und-vollzugsdienste--bvd-/sondervollzugsformen.html>

marque à suivre figurent aussi sur les ordonnances pénales adressées aux personnes condamnées.

L'offre de TIG est donc vaste et les informations sur ce sujet sont déjà nombreuses et facilement accessibles. Le Conseil-exécutif propose donc d'adopter la présente motion et de la classer.

Destinataire

– Grand Conseil